

Synthèse de la situation de Synergihp

Joël Solari, Administrateur et président du Conseil de Surveillance

Pour l'année 2013, le résultat de SYNERGIHP et de ses filiales est conforme au business plan qui avait été adopté en 2011.

Certaines régions où le transport est assuré par les GIHP Locaux sont en difficulté notoire. Le GIHP IDF en dépôt de bilan, ses actions ont été reprises par GIHP Evolution mais les pertes de marchés demandent à ce que les acteurs de cette société prospectent de nouveaux clients pour se retrouver à l'équilibre.

Le GIHP Alsace a perdu son marché sur Strasbourg et se trouve en grande difficulté. Il a sa filiale GIHP TRAS qui prend la relève, mais c'est très difficile. Pour les sociétés de SYNERGIHP leur évolution est appréciable, malgré une concurrence de sociétés qui pratiquent un dumping anormal qui fausse le bon respect du transport à la demande en porte à porte. Le GIHP National souhaite recevoir des dividendes du groupe SYNERGIHP afin de pallier au déficit engendré par les cotisations non versées des GIHP défallants.

Synthèse sur l'Association Tourisme et Handicaps (ATH)

Joël Solari, Administrateur du GIHP National et vice-président de ATH

Notre implication dans l'Association Tourisme & Handicaps, dont nous assurons la vice-présidence, est appréciée par le Conseil d'Administration de cette association.

Le Label Tourisme et Handicap est en constante progression et le recul du gouvernement sur le respect de la Loi du 11 février 2005 avec la mise en place des Adap, sur 3 ans, 6 ans et 9 ans, permet de légitimer le travail de l'association nationale et de faire perdurer l'excellent travail de celle-ci avec l'implication des régions et départements pour la recherche de nouveaux prestataires touristiques qui font la démarche volontaire de mise en accessibilité de leur site qui obtiennent le label après acceptation par l'Association Tourisme & Handicaps avec le Ministère du Tourisme.

Une bonne nouvelle pour cette dernière, c'est de gérer le Label Destination Pour Tous qui a finalement été officialisé par les Ministères de tutelle et dont les premiers dossiers ont été envoyés au 31 décembre 2013.

Synthèse concernant la Commission Accessibilité du CNCPH

Michel Oberlé, Administrateur du GIHP Alsace

La représentation du GIHP national à la commission accessibilité du CNCPH est assurée par Michel Oberlé du GIHP Alsace. La commission accessibilité du CNCPH a encore été l'une des commissions les plus productives tenant un rythme de réunions mensuelles à Paris.

Le CNCPH rappelle encore une fois que l'inaccessibilité reste la principale cause de discrimination pour les personnes en situation de handicap. Le CNCPH est une photo de la société française, qui rassemble les 83 acteurs concernés par le handicap : syndicats, associations, organismes de recherche, collectivités locales, caisses de protection sociale, leur implication s'est accrue avec le rapprochement de l'échéance 2015.

Le CNCPH a pour objectif de donner un avis sur des projets de textes réglementaires.

Le CNCPH fonde ses analyses et formule ses propositions en matière d'accessibilité sur le principe législatif de continuité de la chaîne de déplacement et sur la liberté constitutionnelle d'aller et de venir. Cette conception de l'accessibilité est un des axes fondamentaux posés par la loi du 11 février 2005, à savoir l'accès à tout pour tous et pour toutes les formes de handicap (mental, psychique, visuel, auditif, cognitif, moteur, troubles invalidants de santé) ; et il s'agit de parvenir à un accès réel aux prestations, telles qu'elles sont proposées aux personnes valides.

La Commission d'Accessibilité s'est réunie en séance de travail à Paris en 2013 tous les mois.

La Commission Accessibilité a connu deux grands temps forts en 2013 avec la préparation du Comité Interministériel du Handicap, et l'analyse du rapport Campion qui contient notamment le dispositif des Agendas d'Accessibilité Programmés.

Remarques annexes :

Il est évident que le manque de moyens tant financiers qu'humains dans nos associations ne facilitera pas nos objectifs. Il suffit de voir la moyenne d'âge des membres bénévoles représentant les associations des personnes handicapées dans la CCDSA du département du Bas-Rhin où je siège pour comprendre notre peine.

Il faut aussi parler de la montée en puissance des représentants des ERP, chambre de commerce, chambre des métiers et des représentants des propriétaires et gestionnaires de logements ce qui a un effet dilutif au niveau de la sous-commission consultative d'accessibilité qui donne les avis sur les demandes de dérogations.

La Commission d'Accessibilité du CNCPH arrive quand à elle difficilement à rassembler une petite douzaine de membres représentant les associations et les syndicats au niveau national à ses réunions de travail.